

**Redressement productif :
Pour l'Institut de l'entreprise, l'heure n'est pas à un nouveau plan de soutien à
l'industrie mais à la consolidation des réformes structurelles**

Paris, le 11/07/12 - Pour l'Institut de l'entreprise, le « redressement productif » doit avant tout viser le renforcement de la compétitivité de long terme, à travers la consolidation des réformes structurelles opérées au cours des dix dernières années. Il propose la mise en place d'un Conseil de compétitivité qui permettrait d'élaborer une vision commune entre le public et le privé, en promouvant une évaluation ex ante de l'impact des décisions publiques sur la compétitivité et la stabilisation des règles fiscales et sociales. Par ailleurs, il appelle la sphère publique à mobiliser tous les leviers à sa disposition pour renforcer la compétitivité (libéralisation du marché mondial des services, fiscalité incitative au développement de l'actionnariat hexagonal).

Consolider les réformes structurelles récentes

Une politique de « redressement productif » doit avant tout viser le renforcement de la compétitivité de long terme à travers la consolidation des réformes structurelles (autonomie des universités, Crédit impôt recherche), plutôt que de renforcer l'intervention publique dans l'économie. Cette politique de compétitivité implique d'accompagner la dynamique schumpétérienne de destruction créatrice. Plutôt que de subventionner les emplois menacés, la priorité devrait aller à la protection et la formation des personnes. De même, il est plus efficace de renforcer les filières et les pôles de compétitivité que de soutenir certaines niches industrielles.

Restaurer le dialogue public privé en créant un Conseil de compétitivité

La complexité de l'économie mondialisée implique de préférer l'instauration d'un dialogue informé entre public et privé à la remise à l'ordre du jour d'un pilotage par le haut. L'Institut de l'entreprise propose la création d'un Conseil de compétitivité, sur le modèle du « Council on Jobs and Competitiveness » américain. Une telle instance permettrait d'élaborer une vision commune sur des bases factuelles, en promouvant une évaluation *ex ante* de l'impact des décisions publiques sur la compétitivité et la stabilisation des normes fiscales et sociales.

Mobiliser tous les leviers à la disposition de la sphère publique

Enfin, il est important de souligner qu'au-delà de la nécessaire politique de « reconquête industrielle », il existe d'autres leviers d'action pour la sphère publique permettant de renforcer la compétitivité et la balance des paiements. Les services représentent un potentiel significatif en termes d'exportation à condition que le processus de libéralisation de ce secteur soit relancé au niveau mondial, tandis qu'un renforcement de l'actionnariat français au sein des grandes entreprises, via une fiscalité plus incitative, aurait pour effet d'améliorer notre balance des paiements.

Relativiser le déclin industriel français

La part de l'industrie manufacturière dans le PIB connaît une baisse continue sur le temps long. De 20% en 1970, celle-ci passe à 18% en 1980, 16% en 1990, 14% en 2000, pour chuter à 9% en 2010. Ce constat alimente la thèse d'un « déclin industriel » de la France, processus de long terme, qui se serait accéléré au cours des dernières années sous l'influence d'une concurrence issue des pays émergents, supposée « déloyale ».

Pourtant, le « déclin industriel » doit être relativisé : la France, comme les autres pays développés, connaît une transition vers une économie à plus forte valeur ajoutée marquée par une convergence entre industrie et services. L'industrie, en réalité, souffre des mêmes difficultés que le reste de l'économie française : le niveau relativement élevé du coût du travail, et, corrélativement, le niveau particulièrement bas de marge des entreprises.

A propos de l'Institut de l'entreprise

Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Profondément ancré dans la réalité économique, il concentre sa réflexion sur la relation entre l'entreprise et son environnement et met à contribution un vaste réseau d'experts pour réaliser ses études. également lieu de rencontres et pôle de formation, l'Institut développe une vision de l'entreprise ouverte sur le monde et sur la société. www.institut-entreprise.fr et www.debateco.fr

■ RELATIVISER LE « DECLIN INDUSTRIEL » FRANÇAIS

— L'industrie française n'est pas en train de disparaître.

Un certain nombre d'éléments viennent relativiser le constat d'un « déclin industriel ». D'abord, sur le temps long, si la part de l'industrie a décliné dans le PIB, le secteur manufacturier contribuait au PIB à hauteur de 163 Mds€ en 1990, contre 181 Mds€ en 2011 (à prix constants). Si ce dernier chiffre représente effectivement un décrochage par rapport au niveau atteint en 2008, ce dernier semble avoir affecté l'ensemble de l'économie, puisqu'il concerne également les services.

En réalité, comme l'illustre l'annexe 1, la contribution de l'industrie manufacturière au PIB a atteint un plafond autour des années 2000 tandis que celle des services poursuivait sa croissance rapide. La valeur ajoutée générée par l'industrie représente tout de même en 2011 sept fois celle de 1970 et deux fois celle de 1981, tandis que la valeur des services financiers était multipliée par un facteur vingt.

— Les pertes d'emploi industriel sont le signe d'un recentrement de l'industrie plutôt que d'un déclin.

L'argument des disparitions d'emplois doit également être relativisé. Si les emplois industriels sont passés de 18% à 13% des emplois en vingt-cinq ans, l'évolution n'est pas linéaire selon les catégories de salariés. Comme le montre l'annexe 2, sur la base d'une note de la DARES, la plus grande partie des pertes d'emplois ont eu lieu chez les ouvriers non ou peu qualifiés, passés de 1,3 million à 579.000 entre 1982 et 2012; dans le même temps, le nombre de cadres a doublé (de 105.000 à 227.000) et le nombre de techniciens et d'ouvriers qualifiés est resté relativement stable. Les pertes d'emploi industriel doivent être corrélées à deux phénomènes.

- D'abord, le recentrage sur le cœur de métier : l'emploi industriel situé dans des entreprises de services est passé de 26% à 36% du total dans la même période.
- Ensuite, les gains de productivité et la délocalisation des activités à moindre valeur ajoutée au sein du cycle de production, selon une logique de division internationale du travail sur laquelle il est difficile d'imaginer un retour en arrière.

Ces données sont corroborées par une analyse du Trésor (cf. annexe 3) sur les déterminants des pertes d'emplois dans l'industrie. Entre 2002 et 2007, 65% de celles-ci s'expliquent par les gains de productivité et 5% par l'externalisation. Les effets de la concurrence étrangère n'expliquent ainsi « que » 30% de l'emploi perdu durant cette période.

— Les pertes de part de marché sont avant tout le fait de la concurrence des pays développés.

S'il faut constater une perte de compétitivité des produits français en termes d'exportations, celle-ci n'est pas majoritairement le fait des pays émergents, comme le montre (annexe 4) la structure des échanges extérieurs et du déficit de la France : les pays développés (Europe, Etats-Unis, Japon) représentent 77% des importations françaises et un déficit de 45 Mds€ sur les 73 Mds€ de la balance des biens.

Comme le montre une étude réalisée par la direction générale des douanes et des droits indirects, dans ses échanges avec les BRIC, le solde commercial est en réalité positif sur les produits de

« technologie moyenne élevée » (automobile), légèrement négatif en « haute technologie » (aéronautique), et très négatif pour les produits à faible valeur ajoutée.

Il est donc peu probable que la France revienne en arrière en termes de positionnement sur les productions à plus forte valeur ajoutée, et continuera à présenter un déficit de balance commerciale à l'égard des pays émergents.

Cependant, comme le souligne le rapport de l'Institut de l'entreprise *Pour un choc de compétitivité*, l'industrie française présente un moindre degré de spécialisation par rapport, notamment, à la concurrence allemande. Positionnée plutôt en milieu de gamme, elle est également pénalisée par l'évolution défavorable de sa compétitivité coûts par comparaison avec l'Allemagne. Il s'agit cependant d'une problématique transverse à l'économie française, et non spécifique à l'industrie. Le taux de marge des entreprises françaises, en particulier les PME, est ainsi nettement inférieur à celui des autres pays d'Europe.

— L'investissement français dans la R&D n'est pas insuffisant, mais il est (relativement) mal orienté.

Les investissements privés de R&D en France représentent 1,38% du PIB et les investissements publics 0,88% du PIB, soit en tout 2,28% du PIB, contre respectivement 1,90% et 0,92% en Allemagne, soit un total de 2,82% du PIB allemand. Faut-il en conclure que la France n'investit pas assez dans la recherche et l'innovation, et que le rôle de l'Etat serait alors de compenser ce manque par des investissements supplémentaires ?

Encore une fois, la comparaison est partiellement faussée. Si on observe l'évolution des dépenses de R&D sur le temps long, en séparant public et privé, on constate que la différence avec l'Allemagne ne s'est pas creusée depuis douze ans (cf. annexe 5). En réalité, l'écart entre les deux pays est structurel, et il n'a pas empêché, dans le passé, des épisodes de croissance supérieure en France (par exemple autour des années 2000).

La différence entre France et Allemagne est en fait en grande partie corrélée au mix d'activités des deux pays : selon l'OCDE (cf. annexe 6), l'industrie manufacturière représente 25% du PIB français et 88% de sa R&D privée (c'est-à-dire 1,21% du PIB). En Allemagne, ce secteur représente 35% du PIB. Une simple règle de trois montre que le surcroît de R&D privée allemande correspond bien à cette différence de 10%. L'industrie française n'investit pas moins dans l'avenir que l'allemande, elle « pèse » simplement moins lourd dans l'économie. A contrario, la part de secteurs à l'intensité capitaliste moindre (en particulier, le tourisme et les services financiers) est traditionnellement supérieure.

Comme le souligne le rapport de l'Institut de l'entreprise *Pour un choc de compétitivité*, la question en termes de R&D n'est donc pas tellement celui d'un manque d'innovation. La mise en place du Crédit impôt recherche constitue à cet égard un levier pertinent, dont les effets se déploieront progressivement à moyen-terme. En revanche, la problématique de l'orientation des investissements de R&D constitue un véritable enjeu.

Il s'agit d'abord du passage de la recherche à l'innovation proprement dite, c'est-à-dire à la phase d'innovation commerciale. Le monde de l'entreprise et celui de la recherche sont trop cloisonnés, du fait du manque d'autonomie du système académique français. Les réformes structurelles menées par le précédent gouvernement, qui vont dans le sens d'une plus grande autonomie universitaire ainsi que de la constitution de pôles d'excellence capables d'affronter la concurrence internationale, produiront

leur effet à moyen terme. Elles méritent, à cet égard, d'être consolidées et accompagnées dans leur déploiement.

Ensuite, et de manière corrélée, se pose une question d'orientation de la R&D, trop tournée en direction du produit, pas suffisamment sur l'aval. Satisfaire les nouveaux besoins des consommateurs, en France et dans le monde, passe également par l'innovation d'usage et le packaging de l'offre. Cela implique, par exemple, d'inverser la relation entre le produit et les services qui l'accompagnent, le consommateur achetant avant tout une expérience dans la construction de laquelle peuvent entrer des objets manufacturés. L'innovation d'usage, organisationnelle, marketing ou commerciale ne se décrète pas et peut difficilement faire l'objet de programmes de recherche publics.

Plutôt qu'un « déclin industriel », la France traverse une phase de mutation de son économie, marquée par la migration vers les activités à forte valeur ajoutée et la convergence entre les services et l'industrie. A cet égard, il est essentiel d'encourager la dynamique schumpétérienne de création destructrice, qui seule assurera l'émergence des spécialisations les plus pertinentes pour une économie comme celle de la France, positionnée à la frontière technologique¹.

L'Etat doit renouveler son discours et sa vision de l'innovation, et laisser aux entreprises la liberté d'initiative et son corollaire, la prise de risque. En effet, le type d'innovation dont les entreprises françaises ont besoin pour gagner des marchés ne se décrète pas et ne peut entrer dans des schémas planifiés.

A contrario, des avancées importantes peuvent être réalisées dans la transformation de la recherche en innovation, par le rapprochement de l'entreprise et de l'université, en approfondissant l'autonomie et l'émulation entre établissements de recherche et en favorisant l'émergence d'établissements « champions », plus spécialisés dans la recherche, et aptes à soutenir le rang de la France dans la compétition internationale.

■ QUEL « REDRESSEMENT PRODUCTIF » ?

— Renforcer la compétitivité plutôt que sauver les emplois de court terme

Sauvegarder l'emploi industriel peut paraître un objectif légitime à court terme, dans un contexte de crise et de chômage élevé. La politique de « redressement productif » aurait alors pour priorité de soutenir des secteurs fragilisés, où les risques de plans sociaux, explosifs sur le plan médiatique, sont élevés.

Une telle confusion entre politique industrielle et politique de l'emploi présente cependant des risques à ne pas négliger. En soutenant des secteurs ou des acteurs dont la survie est menacée, on évite à ceux-ci de réaliser les gains de productivité et les efforts de repositionnement nécessaires à un renforcement de leur compétitivité. Viser un maintien de l'emploi à court terme a pour conséquence de ne pas mettre en œuvre la modernisation nécessaire à plus long terme. En somme, ce type d'actions joue le rôle des dévaluations auxquelles la France avait recours avant le passage à la monnaie unique, et qui permettaient de « donner de l'air » à des secteurs économiques peu enclins à renforcer leur efficience et leur positionnement.

¹ Les pays situés à la frontière technologique sont ceux dont les centres de recherche publics ou

Une politique industrielle visant à préserver l'emploi plutôt qu'à redresser la compétitivité risque à l'inverse, de pénaliser les secteurs manufacturiers. La dynamique de long terme d'accroissement de la productivité, plus fortement à l'œuvre dans l'industrie que dans les services, a fait fortement décliner l'effet sur l'emploi du développement industriel. Comme le montrent les ratios issus de l'EAE (enquête annuelle entreprises) de l'Insee (annexe 7), un chiffre d'affaires supplémentaire de 1 M€ génère 4 emplois dans l'industrie automobile et 3 dans l'aéronautique (à comparer avec 7 en moyenne dans l'économie et une dizaine dans la construction)².

Un raisonnement par l'absurde permet d'illustrer la signification de ces ratios : pour faire baisser le chômage d'un point (de 9,5% à 8,6% de la population active), il faudrait que 5,8 millions d'automobiles supplémentaires soient produites en France chaque année, et que les constructeurs français voient leur part de marché passer de 12% à 22% au niveau mondial.

La politique industrielle ne doit pas être détournée de sa finalité, qui est le renforcement de la compétitivité, pour constituer une continuation de la politique de lutte contre le chômage.

A cet égard, comme le souligne le rapport de l'Institut de l'entreprise Flexibilité responsable : dépasser le dualisme du marché du travail (Charles de Froment, décembre 2011), ce sont avant tout les personnes et les parcours professionnels qu'il s'agit de sécuriser, plutôt que les emplois.

— Renforcer les pôles de compétitivité plutôt que les niches industrielles

Comment le soulignent P. Aghion et A. Roulet dans *Repenser l'Etat* (2012, Le Seuil), les politiques traditionnelles de soutien à l'économie « donnent aux gouvernements le pouvoir discrétionnaire de choisir les gagnants – les bénéficiaires de l'aide – et les perdants ». Les politiques publiques tendent en effet à être biaisées par la confusion entre l'objectif légitime de montée en gamme de l'ensemble du tissu industriel et le soutien à des acteurs ou des secteurs spécifiques, qui sont souvent des niches stratégiques à forte valeur ajoutées.

L'industrie nucléaire, ferroviaire, aéronautique ou d'armement, qui recueillent souvent la faveur des Etats, et que ces derniers peuvent soutenir directement par la commande publique, ont la caractéristique d'être des secteurs où la prise en compte du client final est faible, car l'acheteur direct est une grande entreprise ou une nation étrangère. Ces secteurs dits « stratégiques », par nature fortement concentrés, sont en général également capables de déployer un lobbying plus efficace, avec à la clé une sortie des autres secteurs du radar des autorités publiques.

Pour autant, des exportations dominées par ce type de biens impliquent des risques : forte concentration du marché autour de quelques acheteurs et quelques contrats de très grande ampleur, forte sensibilité à la conjoncture politique internationale, effet négatif des crises des finances publiques, etc.

Les secteurs parmi les plus dynamiques actuellement (que l'on considère à cet égard le développement des réseaux sociaux) sont difficilement détectables à l'avance et résultent de paris, risqués par nature, sur de nouveaux produits et usages, effectués de manière décentralisée. La France des Trente glorieuses, comme la Chine d'aujourd'hui, sont des économies d'imitation, où la

² Sous-traitants spécialisés et non spécialisés inclus

puissance publique peut guider le secteur privé dans une stratégie de rattrapage à l'égard de pays plus évolués, et qui servent ainsi de modèle. Cette logique n'est plus pertinente lorsqu'un pays se trouve positionné à la frontière technologique, comme c'est le cas de la France d'aujourd'hui.

A contrario, la stratégie, amorcée en 2004, de constitution de pôles de compétitivité à l'échelle régionale est le bon moyen pour accélérer l'émergence de produits et de services innovants et capables de faire gagner des parts de marché à la France.

Créés sur la base des atouts des différents bassins d'activité français, dotés d'un pilotage au plus près du terrain, associant partenaires privés et publics, grandes et petites entreprises d'un même tissu productif, et mis en concurrence les uns avec les autres, les pôles de compétitivité permettent d'éviter les biais de l'approche traditionnelle des politiques industrielles. Leur renforcement est un objectif prioritaire pour une véritable stratégie de soutien à la compétitivité industrielle.

— Préférer le dialogue public-privé au pilotage par le haut

La thèse d'un décrochage français en termes de R&D s'accompagne de l'idée selon laquelle l'Etat, comme à l'époque du TGV, doit guider l'activité industrielle vers les secteurs à plus fort potentiel, par exemple les énergies vertes ou l'aérospatiale. Garant du long terme, l'autorité publique serait alors capable d'identifier les secteurs porteurs et de soutenir de grandes réalisations industrielles. En réalité, il s'agit d'un mythe, celui de « l'Etat stratège », garant du long terme. En réalité, il n'est pas sûr qu'une telle vision soit encore d'actualité.

D'abord, la décision publique présente une forte dépendance à l'égard des cycles électoraux, et qui touche aussi, par l'équivalent français du « spoil system » anglo-saxon, la strate haute de l'administration. La difficulté à maîtriser les risques sociaux de long terme que sont les dépenses publiques, ou la gestion du système de santé et de retraite en sont de bonnes illustrations.

Ensuite, tant l'économie que la haute fonction publique ont évolué dans les vingt dernières années. Comme le souligne la note de l'Institut de l'entreprise *Dirigeants d'entreprise et haute fonction publique : renouveler les termes du dialogue* (Sylvain Fort, janvier 2011), l'ouverture de la France à la mondialisation, ainsi que le désengagement progressif de la sphère publique du champ économique ont remis en cause la relation organique entre élites économiques et administratives de l'après-guerre. Les grandes entreprises secrètent à l'heure actuelle une élite presque totalement endogène, dont le cadre de référence est largement international. La compréhension réciproque entre l'Etat et le secteur privé apparaît ainsi plus limitée que par le passé.

Le corollaire du mythe de « l'Etat stratège », celui de « l'entreprise court-termiste », mérite également d'être remis en cause. Les entreprises sont fondamentalement des agents économiques qui répondent à des incitations, certaines d'entre elles étant de nature réglementaire. Comme le souligne un rapport de la Cour des comptes de 2011, *Prélèvements fiscaux et sociaux en France et en Allemagne*, la neutralité de l'impôt sur les comportements des entreprises est nettement supérieure outre-Rhin, et fait partie à part entière des objectifs du système d'imposition. Ce dernier est considéré, en France, comme un moyen d'influencer l'économie dans un sens correspondant, souvent, aux intérêts de court terme des acteurs publics. Les externalités négatives qui en résultent (visibles, par

exemple, dans la récente « bulle verte » sur la filière photovoltaïque) brouillent les perspectives de long terme.

La stabilisation des règles sociales et fiscales implique de mieux prendre en compte, dans le processus de prise de décision publique, les effets sur l'économie. A cet égard, l'absence d'instance commune de réflexion sur les enjeux de long terme affecte la qualité du dialogue public-privé.

Plutôt qu'un retour à l'identification par l'Etat de secteurs stratégiques, il est impératif de renforcer le dialogue entre les décideurs économiques et les élites administratives et politiques, de stabiliser les règles sociales et fiscales, et de mieux prendre en compte les questions de long terme. La création d'un Conseil pour la compétitivité, sur le modèle du « Council on Jobs and Competitiveness » américain, permettrait d'élaborer une vision commune sur des bases factuelles, en promouvant une évaluation ex ante de l'impact des décisions publiques sur la compétitivité.

■ AU DELA DU « REDRESSEMENT PRODUCTIF », D'AUTRES PISTES POUR L'ACTION PUBLIQUE

— Soutenir les services exportateurs

L'avantage compétitif de la France ne se limite pas à l'industrie manufacturière de haute technologie. Il se manifeste également dans des activités de services impliquant la mobilisation de nos savoir-faire : services financiers, assurances, ingénierie, construction, services aux collectivités et aux entreprises. Ainsi, même si leur base de départ demeure restreinte (la France exportait, en 2011, trois fois plus de biens que de services), en revanche leur croissance est très soutenue. Alors que, depuis 2000, les exportations de biens ont été multipliées par 1,3, les revenus issus des licences ont cru de 4,5 fois, les services informatiques et les services financiers de 3,4, les assurances de 2,7 et la construction de 2,2. Cette évolution va s'amplifier. En effet, elle est portée par des facteurs de long terme.

- D'abord, la dynamique de fond du développement démographique et de l'urbanisation rapide des pays émergents, avec une accélération des besoins en équipements et en réseaux performants.
- Ensuite, force est de constater que la gestion de réseaux (de télécommunications, environnementaux ou de transport) ou le génie civil français sont parmi les plus compétitifs au monde. Cette expertise s'appuie sur la qualité de nos propres villes et infrastructures, ainsi que sur les innovations majeures en termes de partenariats publics-privés que la France a su mettre en œuvre dans le passé.
- Enfin, la libéralisation progressive des secteurs des services, qui connaît un important retard par rapport à celle des biens, et par rapport à laquelle des marges de manœuvre très importantes existent encore, comme le montrent les indicateurs de l'OCDE (cf. annexe 8).

Le tourisme constitue également un poste d'exportations. Entre 2000 et 2011, le solde des voyages (le tourisme) a substantiellement baissé, passant de près de 12 Mds€ à 7 Mds€. La France est la première destination touristique mondiale, mais la dépense moyenne par touriste et par jour n'y est que d'environ soixante euros en moyenne, contre environ cent dix en Espagne. Une hausse de dix euros par touriste en moyenne signifierait un impact positif de 3 Mds€ sur la balance des paiements.

Une politique publique de renforcement de la compétitivité dans un tel secteur passerait par un soutien à la modernisation et aux politiques de qualité (déjà entamés via la création du label Qualité

France), ainsi que par des actions d'aménagement et de création d'infrastructures culturelles et de loisir, plutôt vieillissantes en France au regard de nos principaux concurrents.

— Renforcer l'actionnariat hexagonal

Si le renforcement de l'industrie constitue une priorité au regard du déficit de la balance des paiements (qui est en effet passée de +21 Mds€ en 2000 à -39 Mds€ en 2011, avec un déficit de 73 Mds€ pour la balance des biens), l'action publique doit envisager l'ensemble des leviers à disposition pour améliorer la position extérieure de la France. Or les exportations constituent un élément important de celle-ci, mais pas le seul.

La balance des biens s'est en effet dégradée de 21 Mds€, mais ce chiffre doit être comparé à la « facture énergétique » (principalement les importations d'hydrocarbures naturels et de produits pétroliers raffinés), qui s'est alourdie de 14 Mds€. Dans le même temps, la balance des services a progressé de 8 Mds€, celle des revenus de 6 Mds€, et le compte financier de 31 Mds€. Ce dernier comprend les investissements réalisés à l'étranger et vers la France, ainsi que les dividendes perçus par des acteurs français à l'étranger et réciproquement.

Ces ordres de grandeur montrent que les exportations de biens ne doit pas être considérée comme le seul levier pour rééquilibrer la position de la France : un pays qui aurait une balance des biens structurellement déficitaire (par exemple en raison de sa facture pétrolière) et un compte financier structurellement excédentaire (par exemple grâce à des investissements réalisés à l'étranger) n'aurait pas de problème de position extérieure.

En 2011, les dividendes des entreprises du CAC 40 représentent 39,7 milliards d'euros, dont 57% ont bénéficié à des actionnaires domiciliés en France, soit 22,7 milliards d'euros. Le reste a constitué des flux sortants. Une diminution de la part de l'actionnariat international aurait un impact significatif sur la position extérieure de la France. Elle pourrait être favorisée par des mesures fiscales favorables à l'investissement plutôt qu'à l'épargne sur des produits réglementés.

Au-delà de la « reconquête industrielle », la sphère publique peut renforcer la compétitivité et la position extérieure de la France à travers d'autres leviers, qui relèvent des politiques macro-économiques et des services publics.

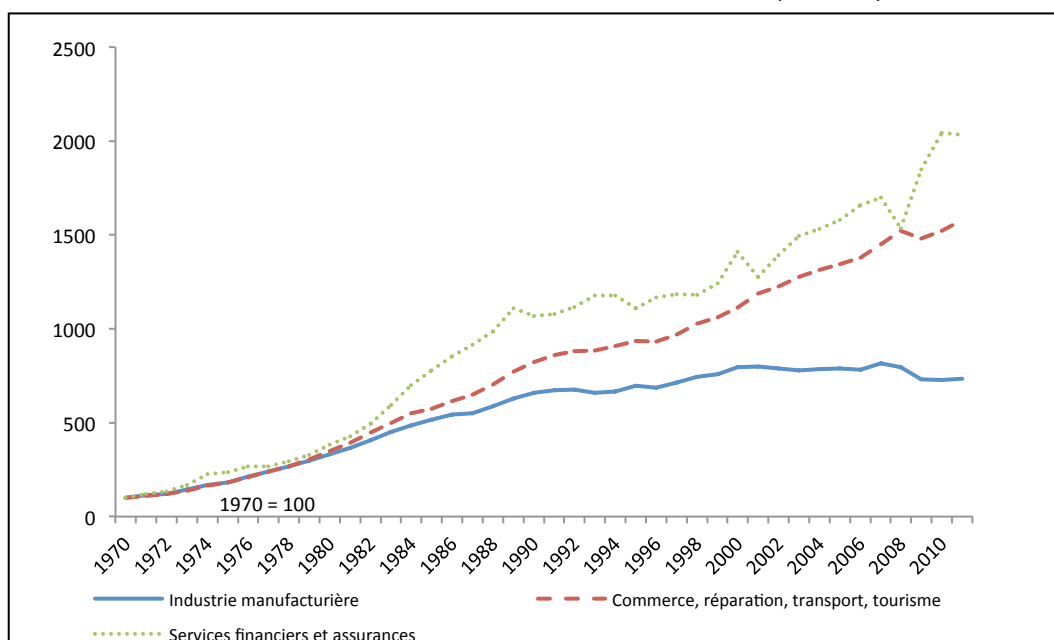
En menant une politique d'excellence en termes d'aménagement, d'urbanisme et de culture, en partenariat avec les entreprises, l'Etat et les Régions peuvent contribuer à faire émerger les services exportateurs de demain.

En contribuant par une action décidée à d'avantage d'ouverture chez nos partenaires internationaux, dans des secteurs clé de l'économie future, l'Etat peut également renforcer nos parts de marché à l'international.

En améliorant l'attractivité de l'actionnariat et de l'investissement sur l'épargne, il peut également renforcer les marges de manœuvre des entreprises et la position extérieure de la France.

ANNEXE 1

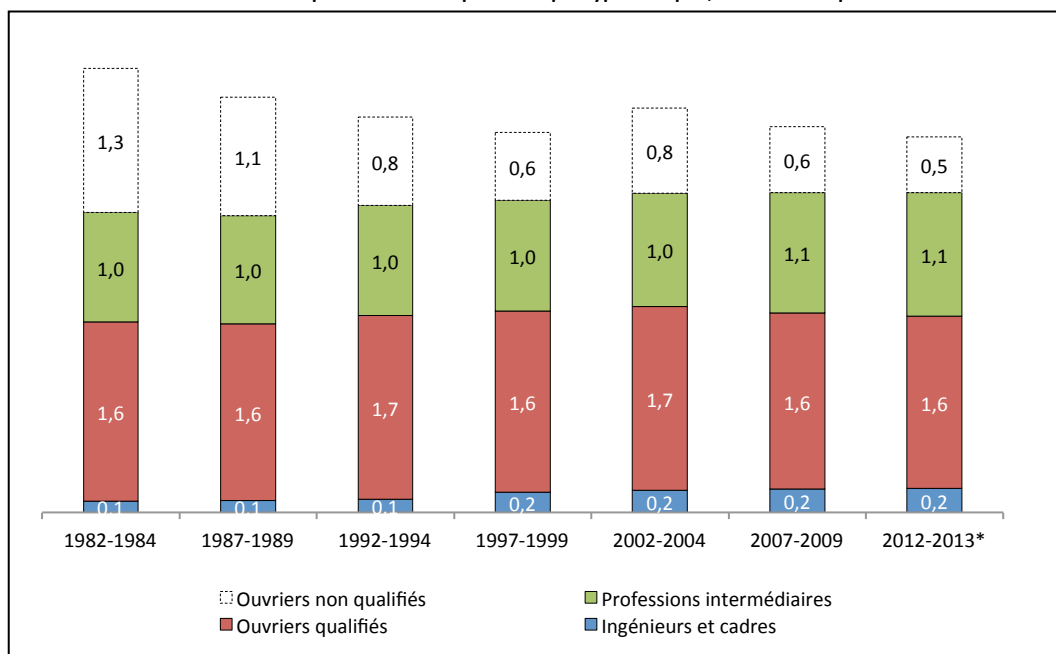
Evolution de la contribution au PIB de l'industrie manufacturière et des services, bases 100, 1970-2010



Source : OCDE, <http://stats.oecd.org/#>

ANNEXE 2

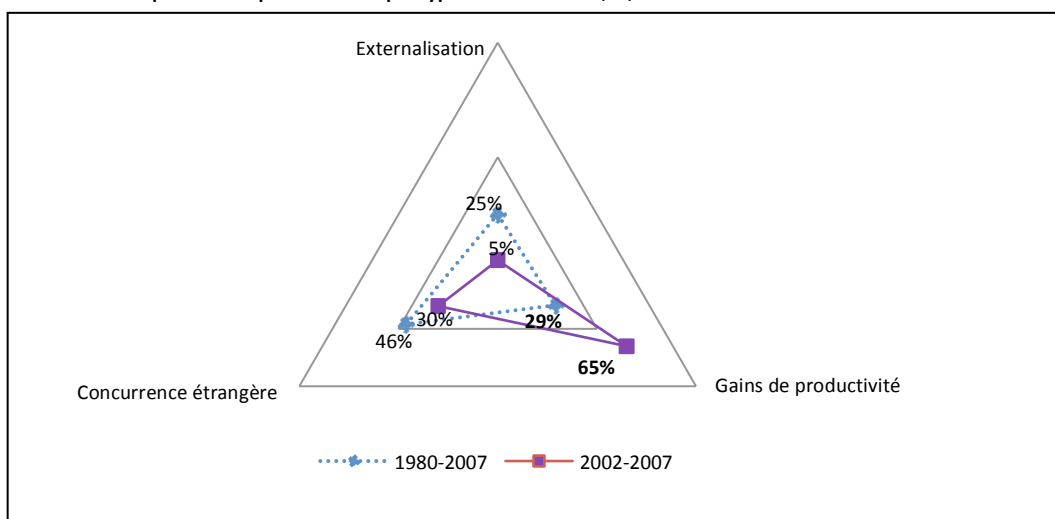
Evolution de l'emploi industriel depuis 1982 par type d'emploi, millions d'emplois



Source : DARES, <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2011-066.pdf>

ANNEXE 3

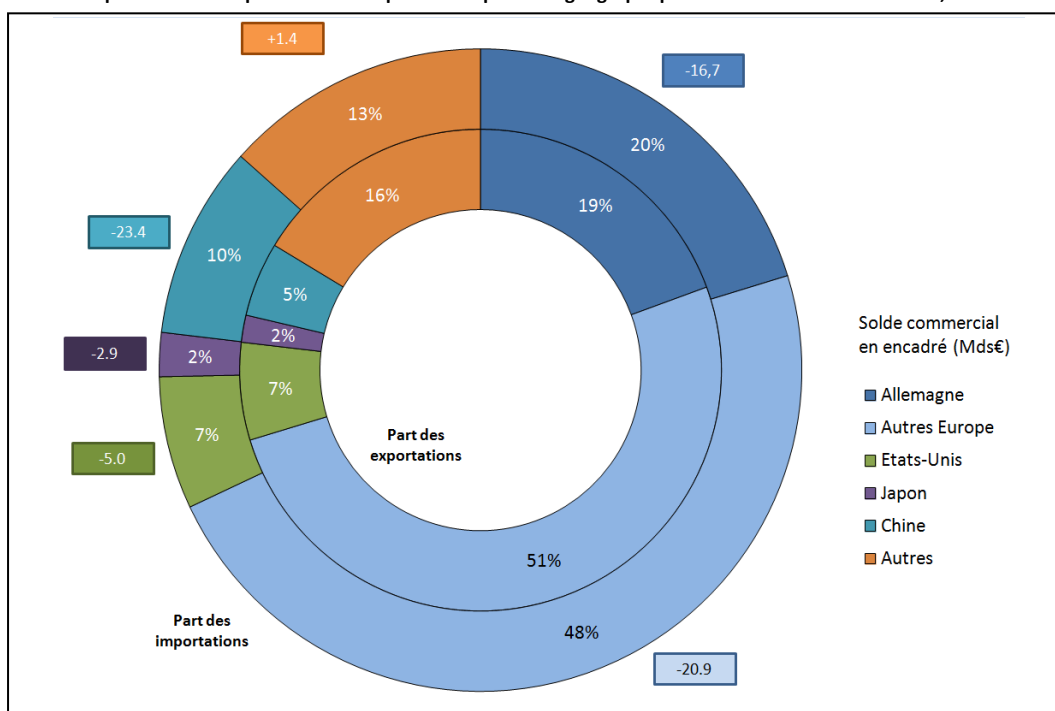
Part des pertes d'emploi industriel par type de déterminant, %, entre 1980 et 2007 et entre 2002 et 2007



Source : Trésor, <http://www.tresor.economie.gouv.fr/file/326045>

ANNEXE 4

Répartition des importations et exportations par zone géographique & solde commercial en Md€, 2011



Source : Banque de France, http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Economie_et_Statistiques/BDP-rapport-annuel-2011.pdf

ANNEXE 5

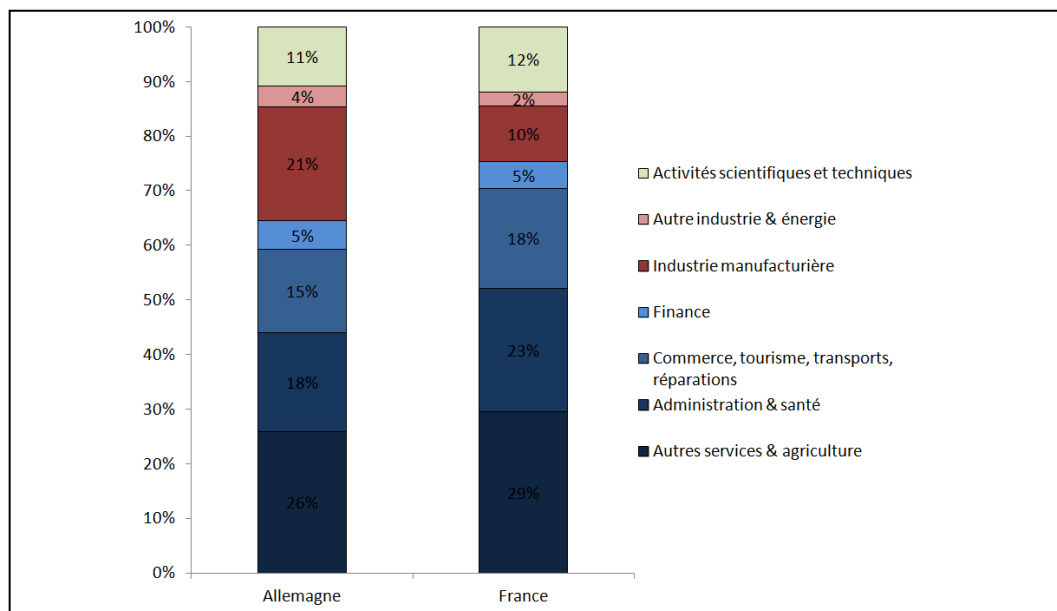
Evolution de la R&D allemande et française, publique et privée, 2000 = 100, 2000-2010



Source : Eurostat, <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tsc00001&plugin=1>

ANNEXE 6

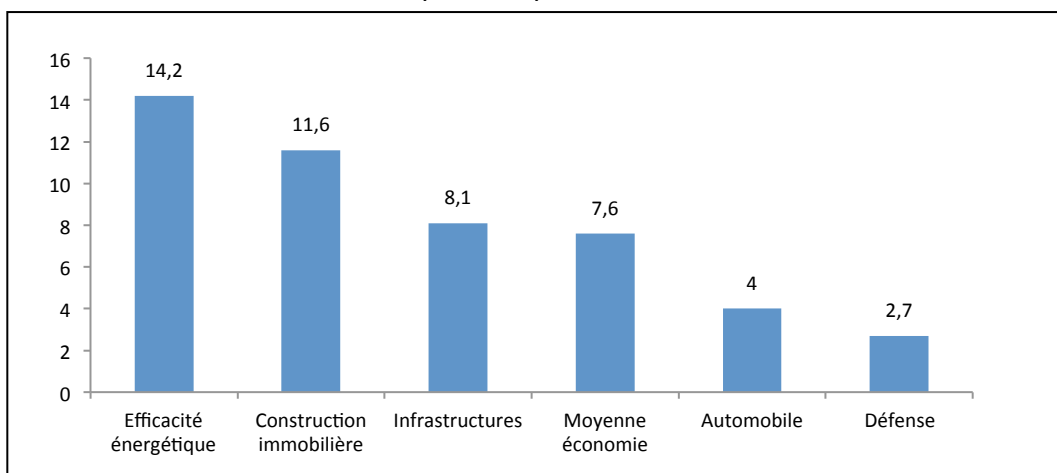
Répartition du PIB par secteurs, Allemagne et France, 2011



Source : OCDE, <http://stats.oecd.org/>

ANNEXE 7

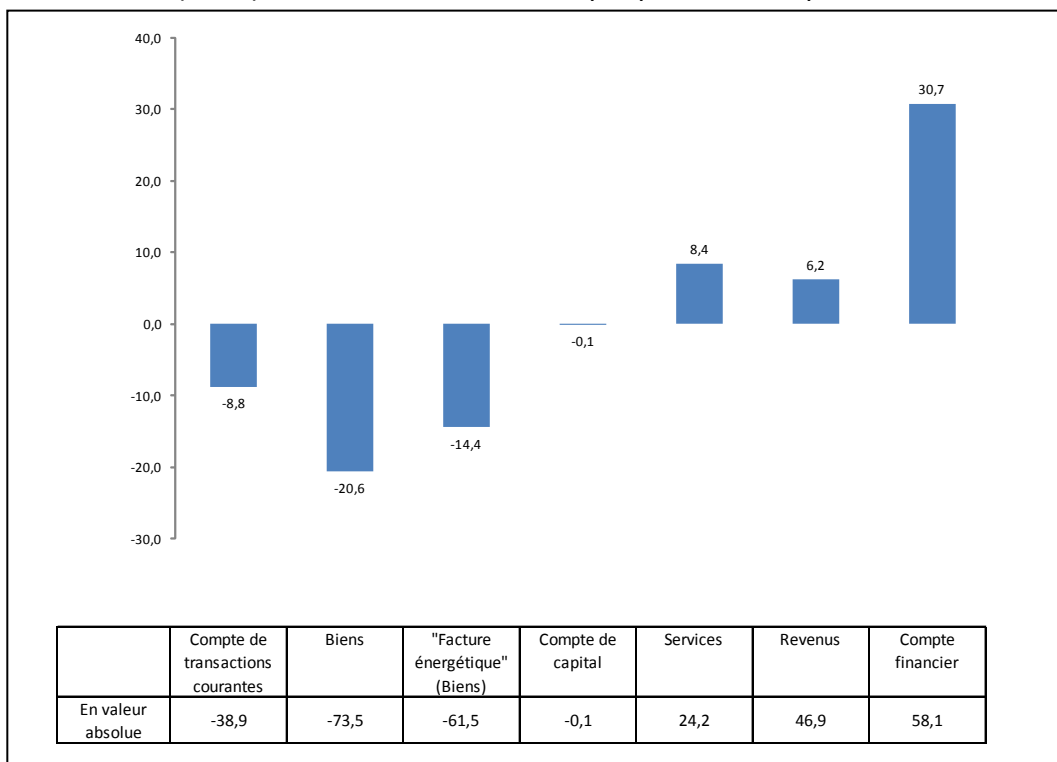
Ratio de créations d'emplois directs par million d'€ de CA additionnel



Source : FNTF, Ministère des transports sur base enquête annuelle entreprises (EAE) de l'INSEE, DGTPE, Ministère de la défense

ANNEXE 8

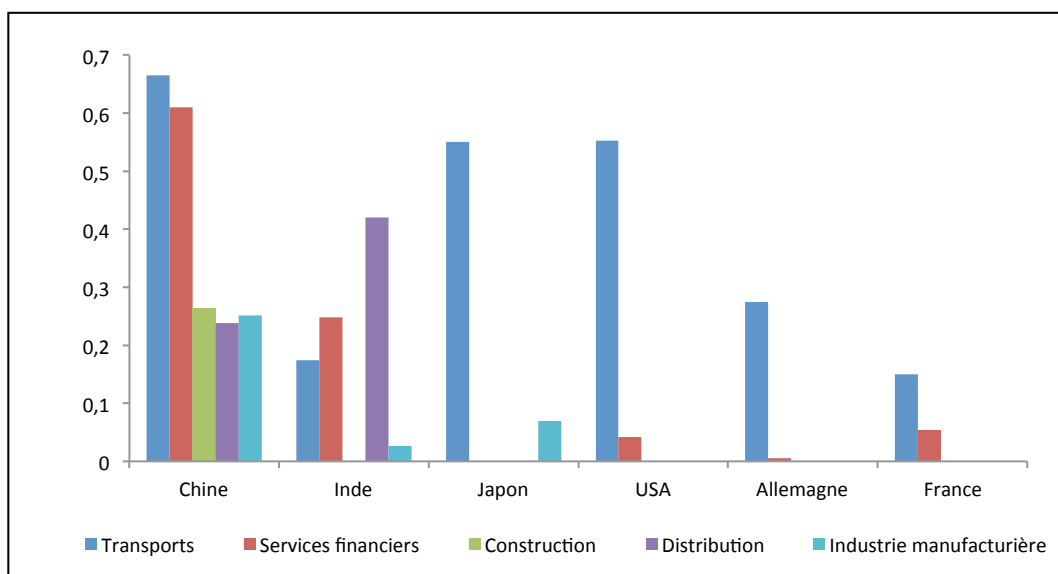
Solde 2011 (tableau) et évolution 2010-2011 du solde des principaux items du compte courant, Md€



Source : Banque de France, http://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Economie_et_Statistiques/BDP-rapport-annuel-2011.pdf

ANNEXE 9

Degré d'ouverture aux IDE des pays par secteur, selon l'OCDE (1 = fermé ; 0 = ouvert), 2010



Source : OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/32/19/45563285.pdf>